

REGLEMENT COMPLET
« PHOTOCONTEST CHAPITRE NOËL 2012 »

1°) À compter du 03/12/2012 (15 heures) et jusqu'au 23/12/2012 (17heures), CHAPITRE.COM, SAS, dont le siège social est situé 123 boulevard de Grenelle 75015 Paris, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « PHOTOCONTEST CHAPITRE NOËL 2012 » sur sa page FACEBOOK, à l'adresse suivante : <http://www.facebook.com/pages/Chapitrecom/127410700637919>

2°) La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à tous les internautes majeurs disposant d'une adresse de résidence en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant d'un compte Facebook. Ne pourront participer les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein de la société organisatrice.

3°) Pour participer il suffit :

- d'être fan sur Facebook de la page Chapitre.com
- de participer au photocontest sous le thème « Mon Beau Sapin » et publier la photo de son plus beau sapin sur: <http://www.facebook.com/pages/Chapitrecom/127410700637919> avant le 23 décembre 2012 à 17h.

Il ne sera admis qu'une seule participation par famille (même nom, même adresse). En cas de participation frauduleuse, celle-ci sera annulée et Chapitre.com se réserve le droit d'entamer des poursuites pénales.

4°) La désignation des gagnants sera annoncée au plus tard le **03/01/2013** sur la page Facebook de Chapitre.com et désignera le gagnant d'une wonderbox et les 9 gagnants d'un livre audio.

Le premier prix sera remis à la photo du plus beau sapin choisie à l'unanimité par le jury (composé du service marketing de Chapitre.com) en fonction de la qualité artistique de la photo, de son originalité et de la préférence du jury.

Les 9 autres gagnants seront désignés par le plus grand nombre de « j'aime » sur leur photo publiée.

Chapitre.com se réserve le droit d'exclure immédiatement du concours tout commentaire ou photo choquants, diffamatoires ou contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Les désignations et valeurs unitaires des lots sont les suivantes :

- 1^{er} prix du jury : un wonderbox «plaisirs gourmands» d'une valeur unitaire de 29,90€
- 2^e prix, photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio numérique « Steve Jobs », Walter Isaacson, audiolib, 27€
- 3^e prix, 2^e photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio numérique « Kaïken », Jean-Christophe Grangé, audiolib, 23.90€
- 4^e prix, 3^e photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio numérique « 7 ans après », Guillaume Musso, audiolib, 22.90€
- 5^e prix, 4^e photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio numérique « L'appel de l'ange », Guillaume Musso, audiolib, 22.30€
- 6^e prix, 5^e photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio numérique « L'âme du monde », Frédéric Lenoir, audiolib, 19.30€
- 7^e prix, 6^e photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio numérique « Et puis, Paulette », Barbara Constantine, audiolib, 18.30€

- 8^e prix, 7^e photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio numérique « La liste de mes envies », Grégoire Delacourt, audiolib, 17.80€
- 9^e prix, 8^e photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio numérique « Barbe Bleue », Amélie Nothomb, audiolib, 17.30€
- 10^e prix, 9^e photo ayant obtenue le plus de « j'aime » : Livre audio « Les dix enfants que Madame Ming n'a jamais eus », Eric-Emmanuel Schmitt, audiolib, 15.30€

Chapitre.com affichera le nom des gagnants sur sa page Facebook <http://www.facebook.com/pages/Chapitrecom/127410700637919> le **9/01/2013 au plus tard**.

5°) Chapitre.com enverra un email aux gagnants au plus tard le 04/01. Les gagnants doivent répondre dans un délai de 10 jours à compter de la réception dudit email. En l'absence de réponse des gagnants dans ce délai, Chapitre.com contactera des suppléants. En cas de non réponse des suppléants sous 15 jours, les lots seront remis à la libre disposition des organisateurs.

Le lot sera livré sans frais à l'adresse précisée par chaque gagnant dans son formulaire d'inscription au plus tard le **15 février 2013**. Si le prix n'a pas pu être remis après cette date au plus tard, il sera à la libre disposition de Chapitre.com

Chapitre.com n'est pas responsable si les coordonnées des gagnants sont erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à Chapitre.com de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

Un seul lot sera attribué par participant (même nom, même adresse) pendant toute la période du jeu. Le prix gagné ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni être cédé à une tierce personne et aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée. Toutefois, en cas d'indisponibilité du lot, CHAPITRE.COM se réserve le droit d'offrir aux gagnants un autre lot d'une valeur équivalente.

6°) Afin de servir de témoignage, les gagnants acceptent par avance pendant une durée de 1 an à compter de la 1^{ère} publication sur le site, la publication par Chapitre.com de leurs nom, adresse (département) et photographie, ainsi que de leur témoignage écrit ou oral sur tous supports graphiques, d'enregistrement magnétique, électronique, optique ou numérique (notamment site Web) sauf opposition adressée par écrit à Chapitre.com dans les 5 jours suivants la réception de son lot.

En participant au jeu concours objet du présent règlement, Chaque participant accepte également par avance pendant une durée de 1 an à compter de la 1^{ère} publication sur le site, la publication de leurs commentaires sur tous supports graphiques, électroniques, optiques ou numériques (notamment site Web) Chaque participant s'engage sous sa responsabilité à ne pas copier en tout ou partie une photo préexistante, et garantit l'originalité de sa photo. Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication fondée, formulée par un tiers.

7°) Les frais de participation par Internet pourront être remboursés sur demande adressée par courrier postal uniquement à Chapitre.com – jeu internet L 2012-68 jeu Photocontest Chapitre Noël 2012 » Vepex 5000, le 31 décembre 2012 au plus tard (le cachet de la Poste faisant foi) :

- participation : une valeur de 0,46 € couvrant le coût d'environ 10 mn d'appel local,
- demande : frais de timbre au tarif lent.

A l'appui de sa demande le participant rappellera le titre et le n° du jeu et il fournira le profil Facebook avec lequel il a joué, le jour et l'heure exacte de sa participation. Il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse).

8°) Le règlement complet du jeu sera déposé auprès du service juridique de Chapitre.com

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à Chapitre.com – jeu internet «Photocontest Chapitre Noël 2012 » Vepex 5000 (Frais de timbre remboursés sur demande au tarif lent), étant précisé que le règlement sera aussi disponible sur la page Facebook de Chapitre.com.

9°) La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Chapitre.com ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Chapitre.com dont les décisions seront sans appel.

10°) Chapitre.com n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

En aucun cas la responsabilité de Chapitre.com ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement des lots gagnés ou de perte de courrier postal.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à Chapitre.com, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. En aucun cas la responsabilité de Chapitre.com ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement des lots gagnés ou de perte de courrier postal ou électronique.

11°) Les données collectées sont nécessaires au traitement de votre participation et à la gestion de nos relations commerciales.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/0978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il lui suffit de nous le faire savoir en écrivant à l'adresse ci-dessus.